

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 10 janvier 2024 fixant le nombre de postes ouverts aux concours (un concours externe, un concours externe spécial, un concours interne et un troisième concours) pour le recrutement des administrateurs territoriaux (session 2024)

NOR : *FPTC2335311A*

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 10 janvier 2024, le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux, session 2024, est de 54, répartis comme suit :

- concours externe : 24 ;
- concours externe spécial : 4 ;
- concours interne : 22 ;
- troisième concours : 4.

Les modalités précisées dans l'arrêté portant ouverture de concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux, session 2024, restent inchangées.